



Erreur designation conducteur

Par **PECCARD**, le **08/06/2008** à **21:37**

Un garage/ societe de location m'a désignée comme le conducteur d'un véhicule flashé en février dernier; la contravention que j'ai reçue stipule que l'amende a été payée; le problème est le suivant : je ne connais pas cette entreprise, je n'ai jamais conduit le véhicule désigné sur la contravention; je n'ai jamais payé cette contravention. Quels sont mes recours? puis-je exiger de cette entreprise qu'elle me dise qui lui a donné mes coordonnées?

Par **Tisuisse**, le **10/06/2008** à **18:51**

Bonjour, Comment se fait-il que vous ayez reçu ce PV ? Les sociétés de location, en règle générale, photocopie le permis de conduire de la personne qui loue la voiture ou le permis de celui qui est chargée de conduire le véhicule loué. Allez vite voir cette entreprise et demander votre dossier de location.